

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **27 juin 2019**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Marie-Françoise DURIS, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.

Absents excusés : Bernard BARDOU, Corinne BOUTIÉ, Danielle LANDEZ, Carole PUYELO, Eric VERNHÈRES.

Secrétaire de séance : Michel BELAVAL.

ORDRE DU JOUR

1. Convention relative à l'opération Ecole Numérique Innovante et Ruralité
2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
3. DM n°3 – Intégration de la subvention du Département pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des sports
4. Questions diverses

M. le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2019.

Le compte rendu de la séance du 6 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » (2019/40) – Annexe 1

M. le Maire informe que le projet de la commune de Saint Paul Cap de Joux a été retenu à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'État, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

M. le Maire présente la convention à conclure avec la rectrice de l'académie de Toulouse qui définit l'organisation du partenariat entre les parties et les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Le coût global de l'opération est estimé à 7 910 € TTC, subventionné à 50% par l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de partenariat « Écoles numériques innovantes et ruralité » ci-annexée ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération à la section d'investissement du budget communal 2019.

2) Service assainissement – Admission en non-valeur de créances éteintes (2019/41)

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes concernant la facturation de la redevance assainissement et présente les états des non valeurs arrêtés à la date du 05/06/2019.

Le montant total des titres à admettre en non valeurs est de :

- 201.14 € pour le service assainissement – budget 49000

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur de créance éteinte donne lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice. M. le Maire précise que les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2019.

Il appartient au conseil municipal de statuer sur l'admission en non valeurs de la totalité des créances susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prononce l'admission en non valeurs de la totalité des créances susvisées et détaillées dans les états ci-annexés.
- Autorise M. le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette décision.

3) DM n° 3 – Intégration de la subvention FDT pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des sports (2019/42)

M. le Maire informe que la Commission permanente du Département du Tarn a attribué à la commune une subvention de 30% pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des sports ; il propose d'intégrer cette subvention dans le budget 2019 et d'ajuster les prévisions budgétaires comme suit :

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
1323	Subvention d'investissement - Départements		4 579,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 579,00 €	
TOTAL		4 579,00 €	4 579,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les crédits supplémentaires comme présentés ci-dessus.

4) Questions diverses**Réorganisation territoriale des centres des finances publiques**

M. le Maire informe que le plan de réorganisation du réseau des centres finances publiques prévoit la fermeture du centre de Saint Paul Cap de Joux.

Un poste est déjà supprimé à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'intersyndicale a communiqué la cartographie de cette réorganisation, seulement le CFP de Castres resterait comme pôle pour les collectivités locales.

M. le Maire précise qu'il a rencontré le député, M. Jean Terlier, les deux sénateurs, Mrs Philippe Bonnacarrère et Thierry Carcenac, et qu'il a également adressé un courrier à M. Lecornu, Ministre chargé des collectivités territoriales. Il leur a rappelé l'importance des services publics pour la population dans notre territoire rural mais aussi que cette décision a été prise sans aucune concertation avec les élus locaux.

Projet d'accueil temporaire

Ce projet d'accueil de 15 places temporaires et de 10 places d'accueil de jour est porté par l'association départementale ADMR et pourrait se faire sur le terrain appartenant à la Communauté de communes du Laurécois-Pays d'Agout. Le loyer financerait l'emprunt à réaliser.

M. le député, Jean Terlier, doit organiser une rencontre avec l'ARS Occitanie, l'agence du Tarn a donné son accord de principe.

Conseil d'école

M. le Maire présente les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire, soit 102 élèves :

- Maternelle PS – MS – GS : 23
- Maternelle GS – CP : 25
- CE1 – CE2 : 26
- CM1 – CM2 : 28

Durant l'épisode caniculaire des 27 et 28 juin, il n'y a pas eu de fermeture d'école, mais les enseignants ont décidé d'annuler la fête de l'école prévue le 28 juin et de la reporter au 4 juillet. Il a été relevé 30° sur la partie ancienne des bâtiments (maternelle, cantine...). Des brumisateurs ont été distribués dans chaque classe.

La commission travaux réfléchira aux améliorations qui pourraient être apportées pour tempérer ces salles.

L'enseignante des classes Maternelle GS – CP a demandé à ce que l'ATSEM soit présente sur la totalité du temps scolaire. Le Conseil municipal ne souhaite pas modifier le temps de présence actuel (4 matinées – 2 après-midi).

Accueil de Loisirs

L'association rencontre des problèmes pour le recrutement d'animateurs diplômés pendant les vacances et sera amenée à réduire le nombre d'enfants pouvant être accueillir.

De même un seul point d'accueil sera ouvert à Vielmur pour la période du 29 juillet au 9 août.

Concours de pétanque Damiatte – St Paul

La commune de Damiatte organisera le concours de pétanque fixé les 5 et 6 septembre.

Chaque commune est chargée de contacter les associations, commerçants... et de récupérer des coupes.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

La commune percevra en 2019, au titre de la répartition de droit commun, 16 332 € (perçu en 2018, 17 051 €).

Diagnostic de l'installation campanaire

La société Bodet est venue présenter le diagnostic de l'installation campanaire sans préciser le coût pour les réparations préconisées.

L'audit sera présenté en conseil municipal dès réception de ces éléments.

Immeuble 8 rue Victor Hugo

M. le Maire informe que les potentiels acquéreurs se sont rétractés. Il est proposé de contacter l'agence immobilière nouvellement installée sur la commune.

Remerciements

Les associations INICI, Croix Rouge et VMEH, remercient le conseil municipal pour la subvention accordée.

Communauté de communes du Laurécois-Pays d'Agout

- PLUi : Report du vote sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans l'attente de précisions des services de l'Etat – Prescription de la révision de la carte communale de Venès
- Accueil d'un service civique sur l'ALSH Jeunes
- Recrutement du directeur des services techniques

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Séjour européen à Barcelone du 24 au 30/10
- Installation de deux conteneurs supplémentaires pour la récupération des vêtements (Le Relai)

Fin de séance.